

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 2 juillet 2020.

Date de la séance : 8 juillet 2020 à 18h30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 25

Absent avec procuration : 4

Présents : Mme Nastascia ACCOT - MM. Damien BONJEAN - Jean-Marc BRUSTEL - Florian CATINOT - Ludovic DEPLAGNE - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL - M. José MAGALHAES - Mme Christel MARCHENAY - M. Pierre MESURE - Mme Valérie MONTEIRO - M. Sébastien MORIN - Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine SOUCHAL - M. Mickaël VAZ LAVRADOR.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - Mme Jacqueline BOLIS procuration à M. Hervé PRONONCE - Mme Sandrine BONNET procuration à Mme Karine SOUCHAL - Mme Aurélie MEJEAN-LAIRE procuration à Mme Vanessa PASDELOUP.

Secrétaire de séance : Mme Karine SOUCHAL.

Président de séance : M. Hervé PRONONCE.

N°20/07/08/001**OBJET : Conseil d'école élémentaire et maternelle : désignation de délégués.**

Vu l'article D 411-1 du Code de l'Education qui fixe la composition des conseils des écoles maternelles et élémentaires publiques,

Il prévoit notamment la présence du maire ou de son représentant, à savoir l'adjointe déléguée aux affaires scolaires, Madame Adrienne LIBIOUL, et d'un conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal.

Il convient donc de désigner des représentants de la commune pour siéger au conseil des écoles de la ville, à savoir :

- Ecole élémentaire Louis Aragon,
- Ecole maternelle Louis Aragon,
- Ecole élémentaire Henri Barbusse,
- Ecole maternelle Henri Barbusse.

Aussi, Madame Sandrine BONNET est proposée par l'adjointe aux affaires scolaires pour siéger aux conseils des écoles élémentaires et Monsieur Jacques DUBOISSET à ceux des écoles maternelles.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A LA MAJORITE

3 ABSTENTIONS

(Pierre FERNAND, Margaux FOURTIN et Jean-François RAZAVET)

POUR EXTRAIT CONFORME.

Le Maire,



Hervé PRONONCE

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 10/07/2020
Reçu en préfecture le 10/07/2020

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.